

APPEL A PROJETS REGIONAL "C'EST MON PATRIMOINE !" 2024 : MODALITES DE CANDIDATURE (BRETAGNE)

Date limite de dépôt des dossiers : 11 mars 2024

PROJET : inviter les enfants et les adolescents (6/18 ans) à une découverte artistique et ludique du patrimoine hors du temps scolaire

ELIGIBILITE : les projets doivent résulter d'une construction commune, rassembler les 3 secteurs (jeunesse, patrimonial et artistique) et s'inscrire dans un volume horaire d'intervention artistique d'au moins 15 heures.

Vous veillerez à faire apparaître clairement dans votre dossier:

- le **descriptif complet du projet** : contexte dans lequel il s'inscrit, ses enjeux et ses objectifs.

Cette description commencera par un bref paragraphe exprimant vos intentions partagées sur le projet et le sens de l'engagement de chacun des partenaires :

- **structure jeunesse**
- **structure patrimoniale (monument, musée de France, site archéologique, archives...)**
- **partenaire artistique**

- la **période d'activité** (vacances scolaires, périscolaire, extrascolaire)
- la **durée des activités et leur répartition** : nombre de jours et d'heures d'intervention
- les **publics visés** (âges, adultes accompagnateurs (professionnels ou parents), enfants/jeunes en situation de handicap, sous main de justice, en situation de migration, habitants des quartiers prioritaires de la ville...)

- le **projet de restitution sur site** et ses dates prévisionnelles

Dépôt des demandes de subvention:

Attention : les modalités de dépôt de subvention pour 2024 changent cette année. Ci-dessous le lien pour accéder au formulaire de demande de subvention : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aide-projet-fonctionnement_vie-culturelle-politiques-territoriales-2024

En cas de renouvellement de demande : joindre un compte rendu financier (document cerfa N°15059*01) et un bilan complet ou d'étape sur le projet soutenu en 2023.

Si le projet a été financé par la DREETS au titre de la politique de la Ville en 2023, le compte rendu financier sera à saisir directement sur DAUPHIN (à l'adresse suivante: <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>).

Un cerfa complété sera généré automatiquement à l'issue de votre saisie.

Annexes à télécharger :

- cahier des charges national

La commission régionale de programmation se réunira le 4 avril 2024.

CONTACTS

► Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne (DRAC) : Claire Gasparutto (pour les départements 22 et 35) et Annie Rogow (pour les départements 29 et 56) cat.bretagne@culture.gouv.fr

► Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne: Lucie Guillot dreets-bret.polecs@dreets.gouv.fr